

**LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques  
et de santé : gestion, production et valorisation -  
Métiers de la qualité dans les industries de santé****Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

**Nombre d'inscriptions**

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

**Inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

**Contrat pédagogique**

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

### **Équivalences et validations d'acquis**

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

### **Assiduité**

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Il n'est pas prévu de dispense d'assiduité pour les étudiants relevant d'un profil spécifique

### **Mise en situation professionnelle**

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

## Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

## Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

## Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

La validation du semestre emporte l'acquisition de 30 crédits ECTS

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

## Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

## Conservation de notes d'une année sur l'autre

Une UE avec une note supérieure ou égale à 10/20, obtenue lors d'une des deux sessions, est acquise définitivement.

Pour les UE non acquises :

- Les notes d'éléments pédagogiques égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.
- Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

## Organisation des évaluations

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés dans les conditions prévues par le régime spécial des études au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.).

### **Absence aux épreuves, avec ou sans convocation**

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.

- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

### **Régimes spécifiques d'études**

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Etalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
PH3BEU1	UE	UE01 Industries de santé (contexte réglementaire, réalités et perspectives)	4	4		CCI														
							TD 3													
							CI 9													
PH3BEM1A	Matière	Le cycle de vie du médicament		1		CCI		Cycle de vie du médicament CC	EsC	ET	0h20	1		Cycle de vie du médicament CC session 2	EaC	ET	0h20	1		
								Épreuve sans documents						Épreuve sans documents						
							CI 15													
PH3BEM1B	Matière	Réalités et perspectives en industrie pharmaceutique		1		CCI		Réalités et perspectives CC	EsC	ET	0h20	1		Réalités et perspectives CC session 2	EaC	ET	0h20	1		
								Épreuve sans documents						Épreuve sans documents						
							CI 9													
PH3AEM4B	Matière	BPF pharmaceutiques et cosmétiques		1		CCI		BPF pharma et cosmétique CC	EsC	ET	0h30	1		BPF pharma et cosmétique CC session 2	EaC	ET	0h30	1		
								Épreuve sans documents						Épreuve sans documents						
							CI 6													
PH3BEM1C	Matière	Dispositifs médicaux		1		CCI		Dispositif médicaux CC	EsC	ET	0h20	1		Dispositif médicaux CC session 2	EaC	ET	0h20	1		
								Épreuve sans documents						Épreuve sans documents						
							CI 3													
PH3BEU2	UE	UE02 Gestion documentaire, compliance et traçabilité	3	3		CCI														
							CI 6													
PH3AEM5D	Matière	Traçabilité et fondamentaux de l'écrit		1		CCI		Traçabilité, fondamentaux CC	EsC	ET	0h30	1		Traçabilité, fondamentaux CC session 2	EaC	ET	0h30	1		
								Épreuve sans documents et commune avec l'ELP "Pyramide documentaire et dossier de lot"						Épreuve sans documents et commune avec l'ELP "Pyramide documentaire et dossier de lot"						
							CI 3													
PH3AEM5E	Matière	Pyramide documentaire et dossier de lot				CCI		Pyramide documentaire CC	EsC	ET	0h30	0		Pyramide documentaire CC session 2	EaC	ET	0h30	0		
								Épreuve sans documents et commune avec l'ELP "Pyramide documentaire et dossier de lot"						Épreuve sans documents et commune avec l'ELP "Pyramide documentaire et dossier de lot"						
							CI 6													
PH3BEM2A	Matière	Data integrity		0,5		CCI		Data integrity CC	EsC	ET	0h20	0,5		Data integrity CC session 2	EaC	ET	0h20	0,5		
								Épreuve sans documents						Épreuve sans documents						
							TD 12													
PH3BEM2B	Matière	Etudes de cas (construction, correction, MOP et dossier de lot)		1,5		CCI		Étude de cas (construction, correction...) CC	EsC	ET	1h00	1,5		Étude de cas (construction, correction...) CC session 2	EaC	ET	1h00	1,5		
								Épreuve avec documents						Épreuve avec documents						
PH3BEU3	UE	UE03 Formes galéniques : solides/liquides/pâteux et biotechnologiques	1	1		CCI														

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage												
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
PH3BEM3A	Matière	Compréhension des processus des Formes Solides/Sèches		0,5		CCI	TP 7	<b>Processus forles solide/ sèches CC</b> Rapport de TP écrit	EsC	PE	0,5						<b>Processus forles solide/ sèches CC session 2</b> Rapport de TP	EaC	PE	0,5					
PH3BEM3B	Matière	Compréhension des processus des Formes Liquides				CI 3																			
PH3BEM3C	Matière	Compréhension des processus des Formes Pâteuses		0,5		CCI	TP 7	<b>Processus formes pâteuses CC</b> Rapport de TP écrit	EsC	PE	0,5						<b>Processus formes pâteuses CC session 2</b> Rapport de TP	EaC	PE	0,5					
PH3BEM3D	Matière	Compréhension des processus biotechnologiques				CI 3																			
PH3BEU4	UE	<b>UE04 Microbiologie et Biotechnologie</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>																			
PH3AEM3A	Matière	Les essentiels de la microbiologie		1,25		CCI	TP 9 CI 14	<b>Les essentiels de la microbio CC1</b> Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1					<b>Les essentiels de la microbio CC session 2</b> Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	1,25				
							<b>Les essentiels de la microbio CC2</b> 1 rapport de TP écrit															EsC	PE	0,25	
PH3AEM3B	Matière	Travailler en Zone à Atmosphère Contrôlée		2		CCI	TD 2 TP 11 CI 6	<b>Travailler en ZAC CC1</b> Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1					<b>Travailler en ZAC CC session 2</b> Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	2				
							<b>Travailler en ZAC CC2</b> Moyenne des notes TP (rapports écrits)															EsC	PE	1	
PH3BEM4A	Matière	Spécificités de la bioproduction		1,25		CCI	TP 12 CI 8	<b>Spécificités bioproduction CC1</b> Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	0,75					<b>Spécificités bioproduction CC1</b> Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	1,25				
							<b>Spécificités bioproduction CC2</b> Moyenne des notes TP															EsC	PE	0,5	
PH3AEM3C	Matière	Contrôles microbiologiques associés aux procédés		2,5		CCI	TD 2 TP 20 CI 14	<b>Contrôle microbio associé aux procédés CC1</b> Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	0,75					<b>Contrôle microbio associé aux procédés CC session 2</b> Épreuve sans documents	EaC	EO	0h15	2,5				
							<b>Contrôle microbio associé aux procédés CC2</b> Épreuve sans documents															EsC	ET	0h30	0,75
							<b>Contrôle microbio associé aux procédés CC3</b> Moyenne des notes TP (rapports écrits)															EsC	PE	1	
PH3BEU5	UE	<b>UE05 Communication et insertion professionnelle</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		<b>CCI</b>																			
PH3BEM5A	Matière	Règles des communications écrite et orale		1		CCI	CI 10																		



Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
PH3BEM5B	Matière	Gestion des conflits		1		CCI	CI 6	<b>Règles des communication CC</b> Épreuve sans documents Présentations avec caméra et support	EsC	EO	0h20	1					<b>Règles des communication CC session 2</b> Épreuve sans documents	EaC	EO	0h20	1
								<b>Gestion des conflits CC</b> Épreuve de questions courtes sans documents	EsC	ET	0h30	1					<b>Gestion des conflits CC session 2</b> Épreuve sans documents	EaC	ET	0h30	1
PH3AEM6A	Matière	Droit du travail		1		CCI	CI 10	<b>Droit du travail CC</b> Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1					<b>Droit du travail CC session 2</b> Épreuve sans documents	EaC	ET	0h30	1
PH3BEM5C	Matière	Recrutement RH		1		CCI	CI 10	<b>Recrutement RH CC</b> Épreuve d'entretiens simulés sans documents	EsC	EO	0h20	1					<b>Recrutement RH CC session 2</b> Épreuve sans documents	EaC	EO	0h20	1
PH3BEM5D	Matière	Visites d'entreprises secteur pharmaceutique et/ou cosmétique					TD 12 TP 12														
PH3BEM5E	Matière	Point d'étape - Développement des compétences professionnelles				CCI		<b>Point d'étape CC1</b> Évaluations formatives, recueil de traces du journal d'apprentissage, à chaque séance Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 5 mais pas au semestre	EsC	PE		0					<b>Point d'étape CC1 session 2</b> Écrit réflexif final Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 5 mais pas au semestre	EaC	PE		0
								<b>Point d'étape CC2</b> Écrit réflexif final, journal d'apprentissage (étapes clés, activités clés, apprentissages clés, prises de conscience, personnes ressources, impact sur le projet professionnel) Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 5 mais pas au semestre	EsC	PE		0			<b>Point d'étape CC2 session 2</b> Auto-évaluation écrite finale Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 5 mais pas au semestre	EaC	A		0		
								<b>Point d'étape CC3</b> Auto-évaluation écrite finale, 3 compétences développées objectivées par des traces issues du portfolio (réalisations, évaluations internes en entreprise, etc) Résultat NACQ = NACQ à l'ELP et à l'UE 5 mais pas au semestre	EsC	A		0									
PH3AFM3B	Matière	Projet interactif Qualité-Production		3		CCI	TD 6	<b>Projet interactif quali/prod CC</b>	EsC	EO	0h25	3					<b>Projet interactif quali/prod CC session 2</b>	EaC	EO	0h15	3

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								Épreuve en groupe, 15 min + 10 min d'échange					Épreuve individuelle, 10 min + 5 minutes d'échange											
PH3BEU6	UE	UE06 Qualité appliquée aux industries de santé	8	8		CCI																		
PH3AEM4C	Matière	Fondamentaux de la qualité industrielle		1		CCI	CI 9	Fondamentaux qualité indus CC	EsC	ET	0h30	1		Fondamentaux qualité indus CC session 2	EaC	ET	0h30	1						
								Épreuve sans documents						Épreuve sans documents										
PH3BEM6A	Matière	Normes, outils et indicateurs					CI 9																	
							TP 6																	
							CI 12																	
PH3AEM5A	Matière	Les essentiels en statistiques des procédés		2		CCI		Les essentiel stat des procédés CC1	EsC	ET	0h30	0,7		Les essentiel stat des procédés CC session 2	EaC	EO	0h15	2						
								Épreuve sans documents						Épreuve sans documents										
								Les essentiel stat des procédés CC2	EsC	ET	0h30	0,7												
								Épreuve sans documents																
								Les essentiel stat des procédés CC3	EsC	PE		0,6												
								1 rapport écrit TP																
PH3BEM6B	Matière	Analyses de risques et méthodologie		3		CCI	CI 27	Analyse de risques et méthodo CC1	EsC	ET	0h20	1		Analyse de risques et méthodo CC session 2	EaC	ET	0h45	3						
								Épreuve sans documents						Épreuve sans documents										
								Analyse de risques et méthodo CC2	EsC	ET	0h20	1												
								Épreuve sans documents																
								Analyse de risques et méthodo CC3	EsC	ET	0h20	1												
								Épreuve sans documents																
PH3BEM6C	Matière	Etudes de cas pratiques (audit terrain, chantier 5S, analyses de risque)		0,5		CCI	TP 6	Étude cas pratiques (audit terrain...) CC	EsC	ET	0h30	0,5		Étude cas pratiques (audit terrain...) CC session 2	EaC	ET	0h30	0,5						
								Épreuve avec documents						Épreuve avec documents										
PH3BEM6D	Matière	Outils informatiques et numériques		1,5		CCI	TD 15	Outils informatiques et numériques CC	EsC	ET	0h30	1,5		Outils informatiques et numériques CC session 2	EaC	ET	0h30	1,5						
								Épreuve sans documents avec ordinateur						Épreuve sans documents avec ordinateur										

## Semestre 2 - L'alternance enseignement/entreprise se fait sur l'ensemble de l'année universitaire

ECTS : 30

(PH3BFS2-PH3B33 V451)

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																		
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage											
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.					
PH3AFU1	UE	UE07 Communiquer en anglais	2	2		CCI																			
LD52RM1Q	Matière	Anglais - Evolve in your Professional World				CCI	TD	18																	
PH3BFU2	UE	UE08 Qualification du matériel et validation des procédés	6	6		CCI																			
PH3BFM2A	Matière	Notions de métrologie industrielle			0,5	CCI																			
PH3BFM2B	Matière	Méthodologie de qualification du matériel et de la validation des procédés			4	CCI																			

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
PH3BFM2C	Matière	Gestion des modifications "Change Control"		0,5		CCI	CI 3	Méthodo qualification matériel CC3 Rapport écrit TP	EsC	PE		2								
								Change control CC session 2 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h10	0,5			EaC	ET	0h10	0,5		
PH3BFM2D	Matière	Etudes de cas pratiques (qualification de matériels de production)		1		CCI	TP 14	Études de cas (qualification...) CC Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1								
								Études de cas (qualification...) CC session 2 Épreuve sans documents						EaC	EO	0h15	1			
PH3BFU3	UE	UE09 Qualité appliquée aux laboratoires de contrôle - Hygiène sécurité et environnement	4	4		CCI														
PH3BFM3A	Matière	Méthodes d'analyses utilisées au Contrôle de la Qualité (CQ)		3		CCI	TP 9 CI 31	Méthode analyse contrôle qualité CC1 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1								
								Méthode analyse contrôle qualité CC2 Épreuve sans documents	EsC	ET	0h30	1,25								
								Méthode analyse contrôle qualité CC3 Travail en séance + rendu de rapport	EsC	PE		0,75								
PH3BFM3B	Matière	Gestion des déchets et environnement, QHSE		1		CCI	CI 3	Gestion déchets et environnement CC Présentation d'un travail en groupe avec documents	EsC	EO	0h15	1								
								Gestion déchets et environnement CC session 2 Épreuve avec documents						EaC	EO	0h15	1			
PH3BFUS1	UE	UE10 Apprentissage ou stage en entreprise	9	9		CCI		Apprentissage ou stage CC1	EsC	R		3								
								Apprentissage ou stage CC2 Évaluation du maître de stage ou d'apprentissage Pas de session 2	EsC	EN		6								
PH3BFU4	UE	UE11 Porter un projet en entreprise	9	9		CCI		Porter un projet en entreprise CC1 20 min + 10 min de questions	EsC	S	0h30	5								
								Porter un projet en entreprise CC2 Rapport écrit "projet tutoré"	EsC	R		4								EaC
								Porter un projet en entreprise CC1 session 2 20 min + 10 min de questions						EaC	S	0h30	5			
								Porter un projet en entreprise CC2 session 2 Rapport écrit "projet tutoré"						EaC	R		4			

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
<b>Nature d'ELP</b>	
Matière	Matière
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
EaC	Epreuve avec convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EN	Évaluation en entreprise
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples
R	Rapport écrit sans soutenance
S	Soutenance